

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable La Jarne

De : Lesne Audrey <a.lesne17@gmail.com>

Date : 28/02/2024 09:18

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice,
Monsieur le commissaire enquêteur suppléant,

De par ce courriel, je viens vous indiquer mon opposition à la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de la Jarne.

Accueillir un regroupement de caravanes afin d'encourager la pratique évangélique ne fait pas partie des valeurs républicaines, supposées laïques.

De plus, on ne peut nier les nuisances engendrées par les passages (sonores, olfactives), les déchets laissés partout aux alentours, des poubelles aux excréments.

La Jarne est peu prisée des gens du voyage qui se déplacent. Pourquoi les contraindre à passer par notre commune?

L'accès à l'aire de passage perturberait l'accès des riverains jarnais jusqu'à la zone commerciale d'Angoulins.

Contraindre cet accueil n'est pas une solution.

Je vous remercie,

Audrey Dubessy-Lesné,

17220 La Jarne